

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Valgelon-La Rochette

Objet

Le deux juillet deux mil vingt deux à dix heures

En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

Budget principal

Présents : David ATES, Jacky DONJON, Jacky GACHET, Nathalie REBATEL, Pierre VERNEY, Olivier GUILLAUME, Morgane ALVES DIAS, Jean-Marc DEBAUGE, Mathilde GAZZA, Christophe DUTHEIL, Carine PIBOULEU, Elodie VANACKERE, Véronique CORTES ROUX-LATOURE, Céline BORDIER, Lionel FUENTES, Guillaume FOUCHER, Christophe SCHOERLIN, Jean-Claude BENGRIBA, Annie GONTARD, Delphine LAINÉ, Patrick CHARLES

Décision modificative n° 2

Procurations : Emmanuelle ESCOFFIER ATES à David ATES Gilles GLAREY à Mathilde GAZZA, Thierry MONTEL à Jean-Marc DEBAUGE, Sarah COMMUNAL à Lionel FUENTES, Florence YSARD JACOB à Nathalie REBATEL, Véronique LEPRUN à Carine PIBOULEU, Fabien GARCIA à Annie GONTARD,

Date de convocation
25 juin 2022

Absent excusé : Virgile FIELBARD

Madame Véronique CORTES ROUX-LATOURE a été élue secrétaire de séance.

Date d'affichage
9 juillet 2022

Monsieur le Maire délégué expose,

Par délibération du Conseil municipal 18 juin 2022, il a été approuvé l'acquisition du ténement immobilier au Consort BOCCHI au prix de 100 000 € hors frais d'actes. Les crédits n'ayant pas été inscrits au budget primitif 2022, il convient d'augmenter les crédits nécessaires à cette acquisition.

Nombre de conseillers en
exercice : 29
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 28
Exprimés : 28

Dans le cadre de l'opération « Grangette » prévue par le PLU, la Commune a confié à l'epfl (établissement public foncier local) de la Savoie le portage financier pour l'acquisition de parcelles. Les modalités de remboursement prévoient un remboursement par annuités constantes jusqu'à la fin du portage d'une durée de 8 ans. A chaque acquisition par l'epfl, un avenant financier à la convention de portage détaille le capital stocké et les annuités. Les crédits n'ayant pas été inscrits au budget primitif 2022 (chapitre 27 autres immobilisations financières), il convient d'augmenter les crédits nécessaires au remboursement de la 1ère annuité à verser à l'epfl.

Mairie
1 Place Albert Rey - La Rochette - 73110 Valgelon-La Rochette
Tél. 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 78 25
E-mail : mairie@valgelon-la-rochette.com
www.valgelon-la-rochette.com

			Dépenses	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
204	2041641	Subvention d'équipement versée	165 000 €	
21	2115	Immobilisations corporelles terrains bâtis		110 000 €
27	27638	Autres créances immobilisées – autres établissements publics		55 000 €
Total INVESTISSEMENT			165 000 €	165 000 €

Vu l'instruction comptable M14
Vu le budget primitif 2022 adopté

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la décision modificative n°02/2022 au budget principal telle que présentée.

CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	POUR(S)	NPPV
0	0	28	0

Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,
David ATES

Pour le Maire absent.

**Le Maire délégué,
Jacky GACHET**



Accusé de réception en préfecture
073-200086882-20220702-Del20220602-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022